

# L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne

Apprenti(e) Travailleur Handicapé	Apprenti(e)
A partir de 16 ans (dérogation possible) <b>sans limite d'âge</b>	De 16 ans (dérogation possible) à 26 ans
Contrat de droit privé de 6 mois à 4 ans	Contrat de droit privé de 6 mois à 3 ans
Aides de la Région Midi-Pyrénées	Aides de la Région Midi-Pyrénées
Aides du FIPHFP	—



## Salaire d'un(e) apprenti(e) au sein d'une collectivité de plus de 20 agents

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Age	Niveau V (CAP, BEP)			Niveau IV (BAC, BAC Pro, ...)			Niveau III et + (BTS, DUT, et plus..)		
	Année du contrat			Année du contrat			Année du contrat		
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
<b>16-17 ans</b>	25 %	37 %	53 %	35 %	47 %	63 %	45 %	57 %	73 %
Salaire mensuel chargé	370,66 €	552,09 €	794,00 €	521,85 €	703,28 €	945,19 €	673,04 €	854,47 €	1 096,38 €
<b>18-20 ans</b>	41 %	49 %	65 %	51 %	59 %	75 %	61 %	69 %	85 %
Salaire mensuel chargé	612,57 €	733,52 €	975,42 €	763,76 €	884,71 €	1 126,61 €	914,95 €	1 035,90 €	1 277,80 €
<b>21 et +</b>	53 %	61 %	78 %	63 %	71 %	88 %	73 %	81 %	98 %
Salaire mensuel chargé	794,00 €	914,95 €	1 171,97 €	945,19 €	1 066,14 €	1 323,16 €	1 096,38 €	1 217,33 €	1 474,35 €

Sous réserve des évolutions du SMIC

Ces montants ne tiennent pas compte des aides octroyées par le Conseil Régional, le FIPHFP, ni des cotisations patronales, accident du travail et versement transport.

## À la charge de la collectivité :

- NBI du tuteur (20 points)
- Frais de formation du CFA (hors aide FIPHFP)

Fourchette indicative variant selon le niveau de formation et sa thématique (niveau V - 3 185 € à niveau I - 8 898 €)  
Ce coût ne devra pas excéder celui publié par le Préfet de Région et devra être déduit de la participation de la Région aux charges de fonctionnement du CFA.

# L'APPRENTISSAGE

Une nouvelle dynamique de l'emploi territorial pour demain en Haute-Garonne



## Les aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la FPT

Aide	Montant
Indemnité « Apprentissage »	Indemnité correspondant à 80 % du coût salarial annuel chargé par année d'apprentissage pour tout contrat postérieur au 25/09/2013
Financement du coût de la formation de l'apprenti(e)	Plafond de 10 000 € / an dans la limite de 36 mois et prise en charge des surcoûts liés au handicap
Aide financière pour l'apprenti(e)	Prime (non soumise à cotisation) de 1 525 € versée la première année d'apprentissage à la confirmation de l'embauche
Rémunération du tuteur	Masse salariale de l'agent rapportée à un nombre annuel d'heures variables selon le niveau de formation (de 1 880 heures - niveau inférieur au BEP - à 564 heures - niveau licence)
Formation du tuteur	Financement de la formation du maître d'apprentissage (base de 10 jours / an et 150 € par jour de formation)
Formation des agents du collectif de travail	3 jours et 115 € TTC par personne pour les actions de formation spécifique 1 jour et 148 € TTC par personne pour les actions d'information et de sensibilisation collectives
Prime à l'insertion	1 600 € si l'employeur conclut un CDI à l'issue du contrat d'apprentissage
Accompagnement des apprentis(e)s	Prestation réalisée par un opérateur externe (plafond 520 fois le SMIC horaire brut par année d'apprentissage)
Aides financières multiples en cas de besoin spécifique (modulables et parfois plafonnées - renseignements auprès de la Mission Insertion Alternance)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements du poste de travail de l'apprenti(e) y compris aménagements ou adaptations du véhicule personnel de l'apprenti(e)</li> <li>• Aménagements ou adaptations du véhicule personnel de l'apprenti(e)</li> <li>• Surcoûts d'appareillage de l'apprenti(e)</li> <li>• Transports domicile / travail</li> <li>• Interface communication</li> </ul>

Source : <http://www.fiphfp.fr/> au 01/03/2014

Exemple au 1<sup>er</sup> mars 2014 pour un(e) apprenti(e) reconnu(e) travailleur handicapé de 22 ans, préparant un CAP entretien des espaces verts (niveau V) dans une commune de plus de 20 agents

DEPENSES en €	1 <sup>er</sup> année		
	1 <sup>er</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Salaire annuel **	9 192,84	10 580,44	13 529,09
Charges annuelles	335,11	398,93	534,57
NBI (+20 points)	1 111,20	1 111,20	1 111,20
Coût moyen de la formation *	5 600,00	5 600,00	5 600,00
<b>Total annuel</b>	<b>16 239,15</b>	<b>17 690,57</b>	<b>20 774,86</b>
<b>Total coût salarial sur 3 ans</b>	<b>54 704,58</b>		

\* Estimation moyenne, coût pouvant varier  
\*\* Sous réserve de modifications

RECETTES en €	1 <sup>er</sup> année		
	1 <sup>er</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
<b>FIPHP</b>			
Indemnité forfaitaire	<b>7 622,36</b>	<b>8 783,50</b>	<b>11 250,93</b>
Formation de l'apprenti *	5 600,00	5 600,00	5 600,00
Rémunération heures tutorat*	3 000	3 000	3 000
<b>Total aides financières</b>	<b>16 222,36</b>	<b>17 383,50</b>	<b>19 850,93</b>
<b>Total recettes sur 3 ans</b>	<b>53 456,78</b>		

\* Estimation moyenne, coût pouvant varier  
\*\* Sous réserve de modifications

À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE en €	1 <sup>er</sup> année			
	1 <sup>er</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Total sur 3 ans
Coût annuel	16 239,15	17 690,57	20 774,86	54 704,58
Total des aides FIPHP	16 222,36	17 383,50	19 850,93	53 456,78
<b>À la charge annuelle de la collectivité</b>	<b>16,79</b>	<b>307,07</b>	<b>923,93</b>	<b>1 247,80</b>

**Coût salarial mensuel moyen 35 €**



**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne**

590, rue Buissonnière • CS 37666 • 31676 LABEGE CEDEX • Téléphone : 05 81 91 93 00  
Télécopie : 05 62 26 09 39 • Mél : [contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr) • [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)